



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

**Conseil de bassin viticole Sud-Ouest
Séance du mercredi 3 juillet 2024
-Compte-rendu-**

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables sur l'internet DRAAF:
<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-sud-ouest-du-3-juillet-2024-a9225.html>

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, Christophe BOU, vice-président du conseil de bassin et Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional d'Occitanie

Pierre-André DURAND, préfet de région, présente Olivier ROUSSET nouveau directeur de la DRAAF Occitanie. Il indique que c'est la dernière réunion de ce conseil dans la composition actuelle, puisque le mandat des membres arrive à échéance des cinq ans. Le renouvellement du conseil interviendra d'ici l'automne prochain. De même, le conseil spécialisé vin de FranceAgriMer doit être renouvelé avant le 31 juillet : deux représentants sont à désigner pour y siéger. Le prochain conseil, renouvelé, actualisera ces désignations.

Avant de traiter les points inscrits à l'ordre du jour, le président rappelle quelques éléments de contexte.

Les aléas climatiques ont particulièrement affecté le vignoble, notamment les gelées du mois d'avril dernier. Le Lot a notamment été touché. Le 7 mai, un temps d'échange s'est tenu avec la filière viticole du Sud-ouest et le ministère en charge de l'agriculture a été alerté à plusieurs reprises.

En Occitanie, les services de l'État veilleront à la bonne coordination des leviers à activer : les dégrèvements qui pourraient être proposés au titre de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties ; les actions conduites par les caisses de MSA, tant sur l'accompagnement psychologique des exploitants les plus fragilisés, que sur la gestion des reports ou des exonérations de cotisations.

De plus, le ministère chargé de l'agriculture a été alerté à nouveau sur quatre points : la problématique de l'assurance récolte et notamment de la moyenne olympique ; la question des vignes non exploitées ou abandonnées avec la nécessité de pouvoir aider l'arrachage de celles-ci ; l'indispensable accompagnement social des exploitants qui ne pourront pas continuer leur activité ; enfin la nécessité d'accompagner les structures de l'aval de la filière.

Face aux aléas climatiques, à la crise viticole, aux contestations générales du monde agricole de fin d'année, l'État s'est mobilisé avec un fonds d'urgence de 80 millions d'Euros - dont 46 M€ en Occitanie soit plus de la moitié de l'enveloppe - et par la mise en œuvre d'un dispositif de transformation des prêts garantis par l'État (PGE) en prêts bonifiés à 2,5% afin de permettre aux viticulteurs d'étaler leurs dettes bancaires pour libérer de la trésorerie.

Dans le cadre du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, le Gouvernement a également engagé un travail ambitieux de simplification, avec un plan regroupant 77 mesures, et réaffirmé la nécessité de renforcer notre souveraineté alimentaire.

Le préfet salue également les initiatives professionnelles prises pour s'adapter, qui seront évoquées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour. Elles permettront de relever les défis climatiques, économiques et sociaux de la filière.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 novembre 2023,
2. Renouvellement des représentants du bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer – vote
3. Situation économique des marchés
4. Aléas climatiques : tour de table des vignobles
5. Réflexion stratégique de la filière viticole Occitanie : Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 en Occitanie
6. Point d'étape relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest
7. Actualité sur les mesures de l'OCM vins et les mesures d'accompagnement de la filière
8. Information sur les contrôles relatifs à l'étiquetage et la francisation des vins étrangers
9. Simplifications administratives pour la filière vitivinicole : état des lieux
10. Questions diverses

Christophe BOU, vice-président du conseil de bassin, évoque son plaisir de retrouver Denis CARRETIER après plusieurs mois d'hospitalisation.

Il apprécie la qualité d'écoute du préfet dans les moments difficiles, notamment après l'épisode de gel. La filière traverse en effet une crise majeure, au-delà des aléas climatiques successifs graves constatés depuis plusieurs années. La crise sociale en constitue une composante particulièrement préoccupante.

Il relève le mécontentement envers le ministère de l'agriculture, qui n'a pas apporté de solution aux problèmes des friches et de l'assurance récolte. La moyenne olympique n'est pas satisfaisante, alors que la profession a alerté sur ces points depuis plus de sept ans. Il a été suggéré de s'inspirer du modèle des USA ou de l'Espagne. Des réponses concrètes sont toujours attendues sur ces sujets majeurs, qui dépassent le cadre du bassin viticole et de la région Occitanie.

La filière n'attend pas tout de l'Etat. Elle s'est engagée dans un plan d'adaptation pour relever les défis de la compétitivité. Les points examinés concernent le positionnement des vins IGP et AOC, les champs du possible, les produits nouveaux, la régulation, le volet climatique. Un point d'étape est prévu lors de ce conseil. La finalisation des actions sera effective en novembre lors du séminaire de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest. Ce travail est fait avec l'appui des services de l'État - DRAAF, DREETS, Douanes, INAO. Il est également réalisé en cohérence avec le contrat filière d'Occitanie coordonné par la chambre régionale d'agriculture. L'implication de tous, État, conseil régional, organisations professionnelles, est indispensable pour aboutir aux objectifs.

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional, précise qu'il interviendra ultérieurement lors de la présentation concernant le contrat de filière.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 novembre 2023

Le compte rendu de la séance du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement des représentants du bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer – vote

Le renouvellement au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer est transitoire, le conseil de bassin étant renouvelé à l'automne.

Deux candidats se sont manifestés : Christophe BOU, collègue production et Jacques TRANIER, collègue des metteurs en marché. Il n'y a pas d'autre candidat.

Les deux candidats sont retenus à l'unanimité.

3. Situation économique des marchés

Paul FABRE directeur de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest, IVSO, présente la situation (diaporama joint en annexe 1).

Les points forts de cette présentation sont :

- Une production mondiale en baisse, une consommation mondiale également en baisse
- Pour le bassin Sud-Ouest : trois petites récoltes consécutives, le Lot étant particulièrement touché par cette baisse.
- Baisse en volume de 14,1% par rapport à la campagne précédente des transactions vrac sur les AOP du Sud-Ouest ; baisse sur les prix de 4,3%. Tendance similaire au contexte national. Le faible volume s'explique principalement par le fait que la majeure partie des transactions se fait en bouteille.
- Baisse en volume des transactions vrac sur les IGP du Sud-Ouest de 33,5% par rapport à la campagne précédente ; baisse sur les prix de 7,9%. Baisse supérieure à la tendance nationale.
- Baisse des ventes en volume dans la grande distribution.
- Les sorties de chais sont également en baisse, -5,9% sur les AOC, -8,2% sur les IGP.
- Exportations françaises baissent de 6,8% en volume. L'augmentation du prix ne compense pas la perte en volume.

4. Aléas climatiques : tour de table des vignobles

Olivier DABADIE (Gascogne) indique que le vignoble a été épargné par le gel. La pluviométrie est importante mais les aléas précédents et la pression du mildiou l'an passé ont perturbé la croissance et la mise en réserve. La récolte devrait être moyenne. La Gascogne a perdu des parts de marché à cause des petites récoltes précédentes. L'équivalent d'une récolte pleine a été perdue en trois ans.

Pascal LAFENETRE (vignoble de Tursan,) signale, à l'instar du Gers, une récolte perdue en trois ans. Pour cette année, il est espéré une récolte normale pour refaire les trésoreries, mais il existe des inquiétudes sur ce sujet. Plusieurs années difficiles se sont succédées, les trésoreries des exploitations dans ces conditions sont mises à mal : il faut réfléchir à des systèmes permettant de passer le cap.

Sébastien SIGAUD exprime les difficultés sans précédent que traversent les vignobles de Cahors et de l'IGP Côtes du Lot. Six campagnes sur huit avec des aléas climatiques majeurs ont provoqué une situation économique et financière sans précédent. Avec le gel de cette année, la récolte devrait être la plus basse enregistrée. Le système assurantiel ne fonctionne pas. Or, sans assurance, il n'y a pas d'investissement et le système bancaire ne suit plus.

Selon Jean-Luc CONSTANS (vignobles de Gaillac et Fronton) le gel de printemps a touché 20 à 30 % du vignoble en raison d'une forte pluviométrie et d'une pression sanitaire élevée. Les trésoreries sont tendues. Les aléas climatiques et les arrachages à venir vont impacter les coopératives en aval. Il faut mettre en place des aides à l'aval de la production comme pour le gel de 2021.

Philippe TEULIER (vignobles de l'Aveyron) indique le fort impact des gelées de printemps : 60% pour l'AOC Marcillac. La succession d'aléas climatiques des quatre dernières années empêche les vignerons de se projeter.

Pour Vincent LAURENS, le problème des trésoreries est encore plus fort chez les jeunes agriculteurs. Le problème de la moyenne olympique pour les assurances se pose aussi pour les achats de vendanges qui ont été autorisés. Un jeune installé depuis quatre ans n'a connu que des années avec des sinistres.

Serge TINTANÉ interpelle le préfet sur la situation. La Gascogne a perdu 45 M€ de chiffre d'affaires sur les dernières années et le système assurantiel n'a pas fonctionné : il aurait dû verser 25 M€. Les exonérations ne représentent, pour leur part, que 7 M€. En définitive, l'économie viticole n'est pas soutenue. Le dispositif de garantie des investissements par la BPI à hauteur de 200 000€ par exploitation ne sort pas. Les travaux dans les vignes se poursuivent, mais des fournisseurs ne seront pas payés. Passer ce cap nécessite un accompagnement et, comme indiqué précédemment, il y a un besoin de soutenir l'aval. Des marchés ont été perdus, il faut redynamiser les relations commerciales.

Selon Paul DABADIE (Madiran et Pacherenc du Vic Bilh) la situation est identique au Gers et à Tursan, les trésoreries sont exsangues. Vu la pression sanitaire, les traitements coûtent cher, des fournisseurs ne seront pas payés. La récolte sera faible en raison de la coulure et du millerandage.

Pour Christophe BOU la succession d'aléas climatiques a fragilisé beaucoup d'exploitations. Les banques ne suivent plus.

Olivier DABADIE insiste sur le marché. Le défaut de production a provoqué des pertes de parts de marché, notamment à l'export. Il faudra se doter des moyens pour les reconquérir.

Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF, remercie les membres du bassin pour leur éclairage et apporte des précisions. Concernant l'assurance récolte, le système actuel constitue tout de même un progrès. La moyenne olympique pose toutefois problème et mérite d'être rediscutée. Les aléas de cette campagne ont frappé tous les vignobles, mais pas avec la même intensité - le Lot apparaissant comme le département le plus touché. Une commission du ministère va enquêter pour établir des propositions avec les professionnels, afin de sauver ce qui peut l'être. Pour pallier les problèmes de trésorerie, il rappelle la transformation des Prêts Garantie par l'État (PGE) mis en place à la suite de la COVID, en prêts bonifiés. Concernant la BPI, les informations vont être vérifiées pour faire le point exact de la situation.

Serge TINTANÉ confirme que la BPI répond que le dispositif n'est pas finalisé. Cela doit être mis en place rapidement, car certaines exploitations, par ailleurs tout à fait viables, ont besoin de fonds de roulement pour passer un mauvais cap.

Pierre-André DURAND sensibilisera le nouveau ministre dès qu'il sera nommé.

5. Réflexion stratégique de la filière viticole Occitanie : Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 en Occitanie

Pierre-André DURAND introduit cette présentation en rappelant la large concertation que cette réflexion a nécessitée.

Après avoir remercié l'assemblée pour les messages de soutien qu'il a reçus pendant son hospitalisation, Denis CARRETIER rappelle le contexte de cette réflexion.

Elle a été commandée par la collectivité régionale, car il existe beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes partout en Occitanie. Même si cette réflexion stratégique ne résoudra pas tout, elle dresse un constat, en regard de notre territoire, de la perspective des marchés à venir, de la situation à moyen terme. Elle a été conduite dans un esprit collectif, en concertation avec tous les métiers, les interprofessions, les distilleries...Le désarroi existe, il y aura des mouvements de contestation à l'automne et il faudra savoir répondre, au niveau des responsables professionnels, du conseil régional et de l'État. Cette réflexion permettra à la collectivité régionale de lancer des appels à manifestation d'Intérêt, ciblant vers les besoins réels.

Pierre GINEBRE présente l'état d'avancement de cette réflexion (diaporama joint en annexe 2). Les points principaux concernent le poids de la viticulture, l'offre existante, l'importance économique et sociale de la filière, les atouts de la région et ses faiblesses, l'environnement général dans lequel l'Occitanie se situe, les quatre défis à relever et les actions à conduire.

Denis CARRETIER rappelle que le conseil régional apporte son soutien. Il faudra aussi des financements de l'État.

Jean-Louis CAZAUBON met en avant la démarche collective, travaillant dans la perspective à long terme pour faire face aux enjeux climatiques et de marchés. Cette démarche est coordonnée par la chambre régionale d'agriculture. L'assemblée plénière validera ce contrat de filière dès la semaine prochaine (*NB - approuvé le 11 juillet 2024*). Un montant de 5 M€ y sera affecté. C'est un renfort à ce qui existe déjà. Ce sont au total 10 M€/an qui sont dirigés vers la filière viticole. Ce contrat doit être le contrat de l'espoir. Par ailleurs, il existe des aides aux investissements, aux entreprises aval (promotion), aux plans de diffusion des cépages résistants aux maladies mais aussi aux changements climatiques, à la recherche et aux innovations (boissons rafraîchissantes...).

Concernant les aides de l'État, Pierre-André DURAND précise à Denis CARRETIER qu'elles sont massives.

6. Point d'étape relatif au plan d'adaptation du bassin viticole Sud-Ouest

Christophe BOU note que ce plan d'adaptation s'appuie sur les mêmes constats qui viennent d'être présentés au point précédent. Notre bassin doit être résilient et autonome pour alimenter nos marchés.

Frédéric VOLLE (NOVAGCONSEIL) présente les quatre actions les plus abouties du plan, sur les sept en cours de finalisation :

- Action A : repositionnement des AOC avec le constat que les rouges sont en crise. Pas de transfert sur les rosés, qui sont également en baisse. Un travail se construit avec les entreprises pour repositionner le marché.
- Action B : l'IGP Régionale Bulles doit trouver sa place dans un marché hyper concurrentiel. Quels sont les profils à définir pour trouver le bon créneau pour les bulles du Sud-Ouest ? Comment être compétitif ? Quels vins produire en amont pour avoir le profil recherché ?
- Action C : problème de régulation avec des volumes sans débouchés. Il faut suivre ce qui est produit et identifier les produits sans débouchés. Environ 70 000 hl de vins rouges pourraient avoir des problèmes de débouchés. En réponse à ces vins en surplus, il faudrait produire des moûts et les conserver pour les vinifier à la demande avec les profils demandés, en No Low, bulles, alcools, jus, MCR, bioéthanol ...
- Action G : objectif de décarbonation pour faire du vignoble du Sud-Ouest un vignoble neutre en carbone à l'horizon 2050. Cette action est complètement alignée avec celle du conseil régional. Mise en œuvre de l'outil Wine Pilot pour mesurer et ainsi définir les actions à conduire pour réduire les émissions et augmenter le stockage du carbone.

Serge TINTANÉ souhaite que le millésime 2024 serve à configurer les mesures afin qu'elles soient complètement opérationnelles pour le millésime 2025.

Christophe BOU indique qu'il faut aller rapidement sur du concret et anticiper effectivement dès la récolte 2024. Avec un système assurantiel qui manque aujourd'hui, les mesures envisagées seraient plus faciles à déployer.

7. Actualité sur les mesures de l'OCM vins et les mesures d'accompagnement de la filière

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF-Occitanie intervient, avant la présentation des mesures OCM en particulier, pour répondre aux attentes émises par le président CARRETIER. Sur les mesures proposées dans le contrat de filière, l'engagement de l'État est déjà présent : adaptation de la viticulture aux contraintes hydriques avec le concours des agences de l'eau, le ministère ayant mobilisé 24 M€ dès 2024 et 30 M€ pour les années à venir. Ce fonds hydraulique est dédié à l'agriculture en général, mais bénéficie également à la viticulture. Les dispositifs de la planification écologique ont été déployés pour 34 M€ dès 2024. Pour l'adaptation du matériel végétal, des sommes considérables sont également déployées pour la recherche dans le cadre du CASDAR. Les aides à la restructuration du vignoble participent également à l'adaptation du vignoble. Sur la main d'œuvre, la formation, l'implication du ministère est très présente au travers des enseignements agricoles publics ou privés. Sur la transmission des exploitations, le dispositif d'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture représente plusieurs millions par an sur la région.

Denis CARRETIER insiste sur l'hydraulique car l'Occitanie est très sensible à la sécheresse. Il espère que la gestion nationale tiendra compte des particularités de notre région.

Pierre-André DURAND précise que, dans le cadre du bassin Adour-Garonne, et d'ici le mois d'août, la trajectoire jusqu'à 2030 devra être définie pour fixer les limites et les investissements pour les usages de l'eau agricole.

Stéphane BOUNEAU, chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie, présente la situation d'avancement des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'OCM (diaporama joint en annexe 4). Les points marquants sont :

- Paiement de tous les dossiers dans l'enveloppe OCM, 270 M€, et paiement des avances,
- Potentiel viticole, aide à la restructuration, aide aux investissements en cave, aides à la promotion, distillation de crise, fonds d'urgence, PGE, enquête arrachage,
- Cépage chenin B dans le département du Lot à intégrer dans le plan collectif de restructuration. Soumis au vote : pas de vote contre, pas d'abstention, accepté à l'unanimité. Ce cépage sera intégré dans le plan collectif dès la campagne 2024/2025.

Jacques TRANIER, président de l'Union des Maisons et Marques de vins, appelle l'attention sur les entreprises du négoce, qui semblent exclues du dispositif de transformation des PGE en prêts bonifiés.

Denis CARRETIER remarque que les aides à la promotion bénéficient surtout aux entreprises du négoce.

Selon Jacques TRANIER, seules les entreprises qui ont un retour sur les investissements en promotion se lancent dans ces aides et, indirectement, la production en profite. Même avec les aides, les financements sur fonds propres sont conséquents.

Joël BOUEILH (IVSO et président des Vignerons Coopérateurs de France) insiste pour que le dispositif transformation des PGE en prêts bonifiés soit signé rapidement. Il regrette qu'il ne l'ait pas été avant.

Sébastien SIGAUD, UIVC, rappelle que dans le Lot la situation est critique. Pour passer 2025 il faut que les compagnies bancaires suivent. La loi EGALIM est importante, car elle donne une valeur au vin pour les compagnies bancaires. Le risque d'arrachage massif dans ce département est important et pourrait tout déstabiliser.

8. Information sur les contrôles relatifs à l'étiquetage et la francisation des vins étrangers

Thierry BORGHESE et Laurence SERRANO-LASBATS (DREETS Occitanie) présentent ce point à (diaporama joint en annexe 3). Sont évoqués les points suivants : renforcement des contrôles, suivi des vins étrangers, contrôles à la distribution, contrôles des opérateurs viticoles.

9. Simplifications administratives pour la filière vitivinicole : état des lieux

Stéphane BOUNEAU présente ce point (diaporama joint en fin de l'annexe 4 à partir de la diapositive 37).

10. Questions diverses

Joël BOUEILH indique que le projet de l'arrachage avec prime, avec réduction du potentiel de production, aura forcément un impact sur le réseau des caves coopératives. Les caves, déjà fragiles, vont devoir d'autant plus se restructurer. Il y aura des conséquences également sur l'environnement.

Denis CARRETIER rajoute que même les caves particulières sont concernées, d'où l'intérêt d'une stratégie partagée pour l'ensemble de la filière.

La DREETS a transmis un guide relatif à la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle des vins (joint en annexe 5).

Pierre-André DURAND, après avoir rappelé les consultations à venir concernant le renouvellement du conseil de bassin, clôt la séance.

ANNEXE

Liste des membres présents au conseil de bassin viticole Sud-Ouest du 3 juillet 2024

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.

En tant que représentants des personnes publiques intéressées :

Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du conseil régional Occitanie,
Denis CARRETIER, président Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint de la DREETS
Clovis MARTIN, direction régionale des rouanes de Toulouse - pôle action économique
Catherine RICHER, déléguée territoriale INAO
Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer DRAAF Occitanie,

En tant que représentants de la profession viticole :

- **Au titre de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO):**

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest
Joël BOUEILH
Michel CARRERE
Olivier DABADIE
Pascal LAFENETRE
Philippe TEULIER

- **Au titre de l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC) :**

Pas de représentation
(Sébastien SIGAUD était présent en tant qu'invité)

- **Au titre du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac et le comité interprofessionnel du Floc de Gascogne :**

Patrick FARBOS, BNIA et Floc de Gascogne

- **Au titre des métiers :**

Jean-Luc CONSTANS, Vignerons Coopérateurs de France
Jacques TRANIER, UMIN Sud-Ouest, metteurs en marché

- **Au titre des produits :**

Paul DABADIE, FRAO Sud-Ouest
Serge TINTANÉ, ANIVIN

- **Au titre des organisations syndicales :**

Vincent LAURENS, Jeunes Agriculteurs

- **Au titre des comités régionaux de l'INAO :**

Paul DABADIE, également présent au titre des produits

En tant que personnalités qualifiées :

Christophe DOUENCE, Union Nationale des Distilleries Vinicoles
(Nicolas RECH était absent mais Eric SERRANO a assisté au débat en tant qu'invité - V'Innopôle Sud-Ouest)

Autres personnes présentes :

Sandrine ARENES, FRIGP
Solange AUBRY, IVSO
Valérie BASTOUL, directrice Coop de France Occitanie
Francis CABAUD, Région Occitanie
Romain CHAVIGNON, INAO
Christel CHEVRIER, CRAO,
Anne-Cécile CROS-VIAUD, INAO
Alain DESPRATS, Syndicat des Côtes de Gascogne
Paul FABRE, IVSO
Daniel FOURNIE, UIVC
Pierre GINEBRE, CRAO
Caroline GRANADO, AOC Gaillac
Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF-Occitanie
Claude MAURIN, DRAAF Occitanie, SRFAM
Jacques MIQUEL, IGP Thézac-Perricard
Pierre-Antoine MORAND, DDT 46
Véronique RABAUD, DRAAF Occitanie, SRFAM
Éric SERRANO, IFV
Laurence SERRANO-LASBATS, DREETS,
Sébastien SIGAUD, UIVC
Xavier VANT, DDT Gers
Frédéric VOLLE, NOVAGCONSEIL

Étaient excusés :

Maxime CUENOT, DDT 81
Philippe MASLIES-LATAPIE, DGDD